



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 4165

Texte de la question

M. Georges Mothron attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au tourisme sur le problème d'harmonisation des taux de TVA entre les guides des monuments nationaux et les guides touristiques, dont les services ont été reconnus similaires par le Conseil d'Etat (décision n° 163528). Actuellement, les professionnels dépendant du ministère du tourisme s'acquittent d'une TVA à 19,6 % et les professionnels dépendant du ministère de la culture bénéficient d'une TVA à 5,5 %. Il lui demande quelles mesures il entend prendre en ce domaine.

Données clés

Auteur : [M. Georges Mothron](#)

Circonscription : Val-d'Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4165

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3438

Question retirée le : 25 novembre 2002 (Fin de mandat)